

En route vers la réduction du temps de travail

Les fonctionnaires wallons de plus de 60 ans pourront passer à 4/5 sans perte de revenu. Les syndicats ont approuvé la mesure.

Le ministre wallon de la Fonction publique Christophe Lacroix et les trois organisations syndicales représentatives ont approuvé vendredi une convention sectorielle amenant la possibilité pour les agents âgés de plus de 60 ans de réduire leur temps de travail d'un jour par semaine, sans perte de salaire et avec le maintien des droits à la pension.

La décision est assortie d'une mesure d'embauche compensatoire à 95 %, une perspective annonciatrice de 99 emplois nouveaux à l'horizon 2019.

La mesure permet en outre de «lutter efficacement» contre l'absentéisme au travail. La convention prévoit également l'élaboration d'un large plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme lié à l'âge. Ce plan d'action multidimensionnel comprendra des mesures de prévention et de contrôle dès l'âge de 45 ans, à savoir notam-

ment des formations pour le personnel d'encadrement, une «optimisation» de la politique de contrôle et des mesures d'accompagnement pour les travailleurs reprenant le travail après une maladie de longue durée.

Enfin, la suppression du «rang D4», permettra de relever le plancher des rémunérations des plus bas salaires de l'administration wallonne. Cette mesure concerne 1 320 agents qui verront un impact immédiat sur leur salaire net.

«À l'heure où le gouvernement fédéral allonge les carrières et où la pénibilité de certains métiers est remise en cause, le gouvernement wallon et moi-même avons souhaité nous montrer particulièrement attentifs à la fin de carrière des agents de l'administration wallonne, et a fortiori ceux qui exercent des métiers pénibles, considérablement rudes en fin de carrière», a commenté le ministre socialiste.

La CSC Services publics a, à l'instar des deux autres organisations représentatives, approuvé la convention même si celle-ci ne répond pas entièrement au cahier revendicatif déposé en front commun. Elle a ainsi regretté l'absence d'au moins une mesure générale quantitative pour l'ensemble des membres du personnel. «Nous aurions pu l'escompter après que le ministre de la fonction publique avait laissé entendre que les

économies résultant du saut d'index seraient redistribuées au personnel», a-t-elle souligné. Mais le gouvernement a choisi de proposer d'autres mesures phares «qu'il était difficile de rejeter».

En effet, la suppression du rang

D4 constitue un «moyen de lutte contre la pauvreté» pour certains travailleurs. Et la réduction du temps de travail à partir de 60 ans pour celles et ceux exerçant des métiers pénibles représente «une initiative qui peut en annoncer d'autres», a jugé l'organisation. ■